

PROCÈS-VERBAL d'une réunion du conseil d'administration provisoire de la Corporation « LA CITÉ DE LA CULTURE ET DU SPORT DE LAVAL », tenue le 6 juillet 2010 à 9 :15 heures à laquelle sont présents :

MM. Richard Fleury, Jean-Marc-Melançon et Gaétan Vandal, étant tous les administrateurs provisoires de la Corporation et formant quorum des membres du conseil d'administration provisoire.

Participent également à la réunion :

- **Me Pierre L. Lambert, conseiller juridique de la Corporation**
- **M. Jean-Luc Julien, ing., chargé de projet pour la Corporation**

CA-2010-07-06/001

ORDRE DU JOUR

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que l'ordre du jour de la présente réunion soit adopté tel que soumis.

(Réf : 1.2)

CA-2010-07-06/002

APROBATION DES PROCÈS-VERBAUX
ANTÉRIEURS

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

Secrétaire-
trésorier

D'approuver le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration provisoire tenue le 23 juin 2010, tel que soumis.

(Réf : 1.3)

CA-2010-07-06/003

**APPROBATION DU PROJET D'APPEL DE
PROPOSITIONS PROJET-CONTRAT-01-2010**

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. D'approuver le projet d'Appel de propositions Projet-Contrat-01-2010, tel que présenté au conseil d'administration provisoire pour approbation; et
2. D'autoriser le Représentant de la Corporation à remettre l'Appel de propositions aux trois (3) soumissionnaires s'étant qualifiés dans le cadre de l'Appel d'intérêt Projet-Contrat-01-2010, ainsi qu'à poser tous les gestes qu'il jugera nécessaires ou utiles pour donner plein et entier effet à la présente résolution.

(Réf : 2.1)

CA-2010-07-06/004

**OFFRE DE SERVICES – DELOITTE
RAPPORT COMPLÉMENTAIRE
DU MODÈLE D'AFFAIRES**

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. D'approuver la lettre-mandat de Deloitte, telle que présentée au conseil d'administration provisoire pour approbation; et
2. D'autoriser le secrétaire-trésorier de la Corporation, monsieur Gaétan Vandal, à signer cette lettre-mandat pour et au nom de la Corporation, ainsi qu'à y apporter toutes les modifications et de poser tous les gestes qu'il jugera nécessaires ou utiles pour donner plein et entier effet à la présente résolution.

(Réf : 2.2)

CA-2010-07-06/005

LEVÉE DE LA RÉUNION

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que la réunion soit levée à 9 :20 heures.

(Réf : 4.0)

(signé) M. GAÉTAN VANDAL

M. Gaétan Vandal, secrétaire-trésorier

COPIE CONFORME
CA 6 JUILLET 2010

Secrétaire-
trésorier